

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 50 (1912)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Pages d'histoire lausannoise : [1ère partie]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-208502>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstejn & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## En vente au Bureau du « Conteur » Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph	Fr. 1 50
Favey, Grognoz et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen	» 2 50
La ville melice daô canton de Vaud, par C.-C. Denéraz	» 1 —
L'histoire de Guyaume-Tè, par L. Favrat (encore quelques exemplaires) (Par poste, fr. 0,22 en timbres.)	» 0 20

## PAGES D'HISTOIRE LAUSANNOISE

### I

Nous n'avons pas d'histoire, nous autres Vaudois, c'est entendu. Mais nous avons des historiens. L'un d'eux, M. B. van Muyden, vient d'écrire sur le passé du chef-lieu un livre de près de 700 pages, intitulé *Pages d'histoire lausannoise*<sup>1</sup>. « Sur le passé », disons-nous. En réalité, l'auteur ne se borne pas à parler de l'obscur bourgade helvète-romaine que M. Alfred Milloud a fait revivre avec un art si parfait dans un de ses plus jolis récits *d'En marge des parchemins*. Il ne se confine pas davantage dans l'époque burgonde, non plus que dans les siècles où, avant de tomber sous la patte de l'ours de Berne, la cité impériale des princes-évêques formait comme un flot au milieu des possessions de la maison de Savoie. S'il rappelle ces périodes et, avec plus de détails, celles qui suivirent, c'est pour décrire les phases du développement de la ville, les origines et les fluctuations de sa population, et principalement le rôle que jouèrent dans les affaires publiques les bourgeois et les simples habitants. Cette étude d'ethnographie et d'administration n'avait pas encore été écrite. Elle est bien intéressante, car elle touche aux mille événements, gros et menus, dont est faite la vie d'une ville. Et puis, comme les annales de Lausanne se fondent dans celles du canton de Vaud, les riverains de la Louve et du Flon ne seront pas les seuls à faire leur profit de ces pages que M. van Muyden présente modestement comme des « causeries à bâtons rompus », une sorte de « registre », où il a consigné le résultat de ses recherches.

A son exemple, nous en reproduisons des extraits sans plan déterminé, afin de donner quelque idée du nombre et de la variété des renseignements qu'elles contiennent. Mais, comme le *Conteur vaudois* n'est pas une revue de science historique, notre choix portera essentiellement sur les traits de mœurs, les faits pittoresques, les anecdotes, drôleries et bons mots.

### La scandaleuse abbaye.

« En 1541 il se voyait à Lausanne, dit Ruchat, une abbaye, c'est-à-dire une société de jeunes

<sup>1</sup> Pages d'histoire lausannoise. — « Bourgeois et habitants », par B. VAN MUYDEN, ancien syndic de Lausanne. — Lausanne, G. Bridel et Cie, éditeurs.

gens qui s'assemblaient et faisaient leurs exercices militaires deux fois par semaine, avec toutes sortes d'insolences; c'était un véritable carnaval. Ils couraient tout nus ou masqués par la ville, représentant le dieu Bacchus. Ils chantaient des chansons impudiques, dansaient en rond et ivrognèrent par les rues, ou répandaient le vin et, à la fin de leurs divertissements, ils brûlaient sur la place le tonneau qu'ils avaient vidé avec une infinité de singeries et d'extravagances. Ils protégeaient tout ouvertement les filles et les femmes de mauvaise vie, et quand on en mettait quelqu'une en prison, ils allaient la tirer par force, ou bien boire et se divertir avec elle dans la prison. Ils maltraitaient les ministres lorsqu'ils prêchaient contre eux et les menaçaient...

» LL. EE. abolirent cette abbaye scandaleuse par un édit de l'an 1544 et condamnèrent les associés à 100 écus d'or d'amende. »

### Les ordonnances somptuaires.

En 1540, interdiction fut faite par LL. EE. :

- 1° D'inviter à un repas de noce plus de cinquante à soixante personnes;
- 2° D'y aller sans être invité;
- 3° D'y offrir des étrennes, mais chacun devait payer son écot;
- 4° D'y danser, sous l'amende de 2 florins pour les hommes et 1 florin pour les femmes.

« On remarquera, dit M. van Muyden, que ces ordonnances sont antérieures à celles que le gouvernement de Genève prit à la demande de Calvin, et qui datent de 1541. C'est qu'en effet les lois somptuaires ne sont pas d'origine calvinienne; on les retrouve, bien avant la Réforme, dans les villes de la Suisse allemande. Un édit de Berne de 1370 limita à quinze le nombre des personnes qui pouvaient être invitées à un repas de funérailles. Un édit zurichois de 1371 interdit aux femmes n'appartenant pas à la noblesse de porter des festons de soie, de l'argent, des perles et des pierres précieuses. Un autre édit de 1374 stipule que fiancés et fiancées ne pourraient inviter plus de dix couples chacun à leurs noces, que celles-ci se composeraient d'un seul repas, et qu'ils ne pourraient engager plus de deux chanteurs, deux violons et deux fifres. »

### Bourgeois et « assouffertés ».

Déjà sous le régime épiscopal, il avait été décidé que les étrangers domiciliés à Lausanne et non propriétaires de maisons seraient astreints à payer une certaine somme pour être admis à la bourgeoisie et que tout locataire d'appartement devait être agréé par le Conseil.

Le 25 janvier 1540, il fut décidé que tout étranger habitant Lausanne serait tenu de produire une attestation de son origine et de ses mœurs, sous peine de bannissement.

Au mois de décembre 1544, les Conseils mirent les habitants en demeure de régulariser leur position en se faisant agréer par le Petit Conseil et recevoir bourgeois. La ville se débar-

rassa ainsi d'une quantité de gens sans moyens d'existence dont elle était infestée.

Le 5 janvier 1568, il fut statué que chaque bourgeois serait tenu d'établir qu'il possédait pour 500 florins, et chaque *assoufferté* (habitant toléré) pour 100 florins en immeubles, non uniquement dans le territoire de Lausanne, mais dans les terres de LL. EE. Il fallait, en outre, qu'ils fussent de condition franche et pourvus d'un métier leur permettant de gagner leur vie.

Les assouffertés pouvaient couper du bois mort et des épines dans les forêts de la ville, envoyer leur bétail au pâturage communal, moyennant une taxe de six sols par tête de gros bétail et de six deniers par tête de petit bétail.

Les enfants déjà nés des assouffertés n'étaient pas contraints à sortir de la ville et pouvaient y demeurer « pour le temps de présent causant les grandes guerres et persécutations contre les fidèles chrestiens par les papistes et infidèles commencées, calamités de pestes et aultres troubles et misères régnautes sus laz face de laz terre. »

On retrouve là cette préoccupation, si vive en Suisse, pour les opprimés.

### La lutte contre les « meiges »

Au nombre des hommes de l'art qui pratiquèrent à Lausanne au xvi<sup>e</sup> siècle, un simple « inciseur », Pierre Franco, réfugié français devint bientôt célèbre comme chirurgien et oculiste. Il était désolé de voir le pays de Vaud infesté de charlatans, de rhabilleurs, de vendeurs de remèdes merveilleux. « Ces misérables, écrivait-il, sont cause que la chirurgie est tant méprisée; car étant ignorants et se connaissant tels, osent ce néanmoins, sans aucune crainte de Dieu, ni d'hommes, entreprendre de guérir toutes sortes de maladies, curables ou incurables, moyennant qu'il puissent attraper l'argent du pauvre simple peuple... »

Franco a doté la chirurgie, dit le docteur Morax, de découvertes durables. Opérateur très habile, il a inventé d'excellents procédés pour la cure radicale des hernies, pour l'extraction des pierres de la vessie; il a modifié heureusement les méthodes employées pour l'amputation des membres et l'opération du bec de lièvre. C'était un oculiste renommé et un accoucheur expérimenté. Il a laissé deux traités de chirurgie consacrés spécialement au traitement des hernies.

Après Franco, il faut rappeler aussi le nom de Jean Griffon, originaire de Toscane, né vers 1444. Il vécut soit à Genève, soit à Lausanne. Dans la *Revue Suisse*, Mathias Mayor raconte que Griffon se rendit célèbre par la manière dont il refit le nez d'une jeune fille mutilée par son amant. On croit que c'est au bras qu'il prit la peau nécessaire pour cette opération, qu'on prit pour un miracle. Le nez chirurgical avait si bien réussi qu'on le prenait pour un nez naturel; pourtant, quand venait la pluie, il bleussait.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, le médecin le plus fameux fut Guillaume Fabrice, originaire de Hilden, près Dusseldorf, né en 1560. Il contribua à la prospé-

